

Les échos du Conseil de Faculté

Mardi 4 juin s'est tenu un nouveau conseil de Faculté en formation plénière.

Parmi les questions à l'ordre du jour, a été évoqué le projet d'intégration des compétences informationnelles dans nos cursus juridiques de Licence. Au nom du Service Commun de la Documentation (SCD), Marcel Marty et Jennifer Wolfarth ont évoqué les visites actives en bibliothèque pour les primo-entrants en L1 dans la période qui précède la rentrée, le tutorat bibliothèque ainsi que l'aide apportée aux enseignants dans le cadre de leurs recherches ou de leurs projets. Il est question aujourd'hui de faire évoluer la recherche documentaire et de mieux insérer celle-ci dans le cadre de nos enseignements juridiques (CM et TD). Nous voulons ici remercier le personnel des bibliothèques pour sa disponibilité et pour l'élargissement des horaires d'ouverture jusqu'à 22h.

Au nom de la CFV2A, le PR Gérard Jazottes a présenté la réforme de la capacité en droit, avec un contenu plus attractif et plus axé sur la méthodologie et les compétences en expression écrite et orale, permettant l'accès en L1 au bout de deux ans à un public très hétérogène, notamment de demandeurs d'emploi avec un financement de la Région. Deux projets de DU ont été également validés : droit et pratique de la commande publique (PR Grégory Kalflèche) et contentieux administratif (PR Jean-Gabriel Sorbara).

En ce qui concerne les dossiers en cours, le point a été fait sur la procédure Parcoursup, la procédure d'auto-évaluation qui conduira à la prochaine accréditation (2021-2026), la mise en place des syllabi rénovés (50% de réponse à l'heure actuelle) pour l'ensemble des formations en Licence et Master, l'évaluation des formations en Master 1 sous la responsabilité de notre collègue le PR Sébastien Pellé. Lors du prochain conseil (4 juillet) sera examinée la composition des conseils de perfectionnement : un pour la Licence en droit et un par mention de Master.

Nous avons évoqué également le chantier du passage de la sélection à l'entrée des Masters 1 qui doit être réalisé pour la rentrée de septembre 2020 puisque la dérogation qui permettait la sélection à l'entrée des M2 juridiques va s'appliquer pour la dernière fois à la rentrée de septembre 2019. Beaucoup de questions se posent et vont devoir faire l'objet d'ici la fin de l'année 2019 d'arbitrages stratégiques : réorganisation des scolarités avec un pôle Licence et un pôle Master, modification des capacités d'accueil en raison du droit à la poursuite d'études dans la mention au niveau de l'établissement, définition de critères objectifs permettant d'opérer la sélection, mise en place d'équipes pédagogiques par mention, développement d'une approche par compétences. La concertation va se poursuivre avec les responsables de mentions et les directeurs des parcours types de M2.

Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de droit et science politique